



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
n° 2025_06_09
IUT DE RODEZ

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil de l'IUT de Rodez en date du 19/05/2025,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'IUT de Rodez, composante de l'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile 2025 à l'association suivante : Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Aéronautique et Spatial Occitanie Société Informatique de France, ayant son siège social au Lycée Saint-Exupéry 1 place Alain Savary 31700 Blagnac, pour un montant annuel de 300 €.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 916101, Formation IUT.

Fait à Toulouse, le 02/06/2025

Le président,



Hugues KENFACK